

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur A. GOFFART

*Directeur de la Direction de l'Urbanisme –
A.A.T.L. – D.U.*

C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1030 BRUXELLES

V/réf. :18/pfd/163286
N/réf. : AVL/CC/WSL-3.10/s.372
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue du Stade/Boulevard de la Woluwe – Site du château Malou. Pose de deux armoires électriques contre le local technique situé aux abords de l'étang.

Permis unique

(Dossier traité par Carine DEFOSSE)

En réponse à votre lettre du 01/06/2005, sous référence, réceptionnée le 03/06/2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22/06/2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis conforme suivant.

Le local technique qui, dans la situation actuelle, contient les tableaux d'alimentation et de commande électrique de la station de pompage et de mesure du débit du collecteur, situé sous le boulevard de la Woluwe, est une construction en briques à deux niveaux dont l'un hors sol et l'autre en sous-sol ; le toit en est plat, goudronné et délimité par un muret couvert de tuiles vernissées. Il est localisée dans un creux, à l'arrière du lion monumental et relativement peu visible de ce côté, contrairement à la façade avant faisant face à l'étang Malou. Dos à ce dernier, la façade latérale droite est accompagnée d'un escalier donnant accès au sous-sol.

Avant leur abattage qui semble remonter à l'hiver dernier, une dizaine d'arbres, pour la plupart des peupliers, et quelques arbustes spontanés formaient un écran végétal autour du bâtiment. A présent, celui-ci est d'autant plus perceptible et son incongruité plus manifeste dans un parc récemment restauré à grands frais.

Le projet consiste à placer les deux armoires (largeur : 110 cm ; hauteur : 105 cm ; profondeur 40 cm) contenant les commandes électriques à l'extérieur du local en question, sur sa façade latérale gauche (dos à l'étang), c'est-à-dire opposée à celle doublée d'un escalier. L'objectif est de soustraire l'installation électrique à l'inondation, sachant que par le passé, celle-ci a causé des dégâts importants.

Outre le fait que la situation projetée ne ferait qu'accentuer le préjudice esthétique occasionné par le local technique, on est surtout en droit de s'interroger quant à savoir si les risques liés au vandalisme ne sont pas à la même hauteur que ceux liés aux inondations.

Dès lors, la CRMS suggère que les tableaux de commande électrique restent cantonnées à l'intérieur du local, à l'abri des intempéries et des éventuelles déprédations mais également des inondations.

Pour ce faire, elle demande que les tableaux soient placés à une hauteur telle qu'ils soient hors de portée des inondations – soit à proximité du plafond – et d'aménager si nécessaire, une petite passerelle permettant d'accéder facilement aux commandes électriques.

Par ailleurs, en marge du projet de l'AED, la Commission recommande l'aménagement, qui incombe sans doute à l'IBGE et est peut-être déjà programmé, d'un écran végétal autour du local technique, susceptible de soustraire à la vue une structure qui dépare le parc. Il pourrait s'agir d'une haie vive de hauteur appropriée et composée d'ifs ou d'arbustes feuillus toujours verts.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L.-D.M.S.